



BULLETIN DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION 2025 – membres actifs

A retourner complété par email à reseau.oser@gmail.com

L'ETABLISSEMENT

Nom de la structure :

Nom du responsable – contact avec OSER :

☎ :

✉ E-mail :

Si la structure a changé de statut juridique, merci de l'indiquer.

Déclare(nt) être en accord avec la Charte OSER et s'engage(nt) à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association téléchargeables sur www.oser.me, rubrique **DOCS**

L'ADHESION A OSER

Suite à la décision votée lors de l'AG Extraordinaire du 18/12/2024, le montant de l'adhésion est fonction du chiffre d'affaires de l'année N-1, pour les structures autorisées ou habilitées (membres actifs d'OSER).

Pour 2025, le montant est fixé à 0,25% du chiffre d'affaires de l'année N-1, avec un plancher de 300€ minimum et un plafond de 4000€ maximum.

Le montant est fixé à 300€ minimum pour les structures cooptées, sachant qu'une contribution supérieure est possible.

Montant de l'adhésion OSER :€ (Chiffre d'affaires x 0,0025 = adhésion)

Règlement de l'adhésion fait le/...../.....

- Par virement (à privilégier)
Association OSER
FR76 4255 9100 0008 0263 5553 265
CREDIT COOPERATIF BIC : CCOPFRPPXXX
- Par chèque, à envoyer à OSER - Siège social : 5, rue Las Cases, Paris 7ème

Pour l'ensemble des membres, l'adhésion donne droit

- à participer à toutes les réunions organisées par OSER
- à la possibilité d'être mandaté pour agir au nom d'OSER
- à recevoir les informations relatives à l'actualité des séjours de rupture via le site Internet
- à recevoir les candidatures de personnes souhaitant travailler dans les séjours de rupture

Pour les membres actifs (autorisés ou habilités), elle donne droit :

- au droit de vote
- à recevoir les candidatures de jeunes transmises par les services sociaux (conseils généraux, PJJ, établissements, etc.)

Fait à :

Le :

(L'adhésion à OSER est valable pour l'année civile en cours)

Nom, signature, cachet :